

Anglet Vert Océan





1^{ère} Assemblée Générale de Anglet Vert Océan

***4 août 2023 – 18h30
Hôtel Atlanthal - Anglet***



Participation

- *Présents AdALA : 21*
- *Représentés AdALA : 7*
- *Présents AMIC : 16*
- *Représentés AMIC : 7*
- *Présents Anglet Vert Océan : 6*
- *Représentés Anglet Vert Océan : 0*
- *Total présents et représentés : 57*



Ordre du jour

- *préambule*
- *statuts / règlement intérieur*
- *bureau fondateur*
- *appel à candidatures pour le CA*
- *élection du Conseil d'Administration*
- *budget pour l'année 2024*
- *cotisations pour l'année 2024*
- *communication*



Constat

Un contexte qui s'épaissit ces dernières années

- *création de la CAPB (perte de proximité)*
- *pressions immobilière et touristique*
- *urgence climatique*
- *pression industrialo-portuaire*
- *affaiblissement associatif à Anglet*



AdALA et AMIC : 2 associations

Cousines ...

- *issues du même berceau : Amis de Chiberta*
- *aux objets partiellement communs : environnement, cadre de vie*
- *sur le même territoire*
- *confrontées au désengagement citoyen*

... et différentes

- *aux identités spécifiques*
- *aux centres de gravité différents*
 - *AdALA : littoral + cadre de vie quartiers littoraux*
 - *AMIC : cadre de vie Chiberta*
- *aux pratiques différentes*
- *aux représentations et collaborations différentes*



Nouvelle association

AdALA et AMIC se regroupent : ANGLET VERT OCEAN

- *création d'une nouvelle association visant à regrouper AdALA et AMIC et à s'y substituer*
- *équité, respect de chacun*
- *apports respectifs (Rencontres Littorales, participations institutionnelles, adhérents, trésorerie, bulletin d'info, ...)*
- *validation par les CA respectifs*



Calendrier

- *Décembre 2022 : première réunion AdALA / AMIC*
- *Février 2023 : première version des Statuts et du Règlement Intérieur*
- *Février 2023 : validation du nom et du Bureau Fondateur*
- *Mars 2023 : AG AdALA et AMIC de validation de la démarche*
- *Mars 2023 : création du site internet www.angletvertocean.com*
- *Avril 2023 : version finale des Statuts et Règlement Intérieur*
- *Mai 2023 : déclaration officielle Anglet Vert Océan en Préfecture*
- *Juillet 2023 : adoption du logo définitif*
- *Aout 2023 : 1^{ère} Assemblée Générale Anglet Vert Océan*
- *Septembre 2023 : AG de dissolution AdALA et AMIC*
- *Septembre 2023 : 1^{er} réunion Conseil d'Administration*
- *Mai 2024 : XIXèmes Rencontres Littorales d'Anglet*



Statuts

STATUTS



Statuts

Préambule des Statuts

L'association ANGLET VERT OCÉAN régie par les présents statuts se prévaut des deux associations suivantes :

- **AdALA**, Association des Amis du Littoral d'Anglet, déclarée le 15 octobre 1956
- **AMIC**, Association pour le Maintien de la vocation à l'habitat Individuel du lotissement du domaine de Chiberta, déclarée en juin 1997

A ce titre, l'association ANGLET VERT OCÉAN revendique les historiques et les prérogatives des deux associations.



Statuts

Objet

L'objet de l'association **ANGLET VERT OCÉAN** est :

- Animer un lieu d'échanges et de partage entre résidents et usagers de l'espace littoral d'Anglet dans toutes ses composantes,
- Protéger cet espace littoral et estuarien sous tous ses aspects, notamment écosystème, paysage, patrimoines naturel, historique, culturel, ...
- Veiller à une gestion intégrée et durable de la zone côtière angloise : océan, littoral, estuaire, lacs, forêts et quartiers concernés,
- Préserver le cadre et la qualité de vie des quartiers littoraux.

Par cet objet, l'association **ANGLET VERT OCÉAN** se positionne dans une démarche d'intérêt général, elle participe pleinement à la vie de la collectivité, elle respecte les principes et les valeurs du développement durable.



Statuts

Actions

Pour atteindre ses objectifs, l'association **ANGLET VERT OCÉAN** entend :

- Participer aux instances du territoire et aux documents d'urbanisme et autres,
- Collaborer avec les pouvoirs publics, collectivités, établissements et groupements publics, ONG en lien avec ces objectifs,
- Organiser ou participer à des manifestations en lien avec ces objectifs,
- Mener le cas échéant les actions nécessaires auprès de toutes les juridictions adéquates pour faire valoir la défense de ces objectifs.



Statuts

Périmètre

- *Littoral*
- *Estuaire*
- *Forêts*
- *Quartiers littoraux*



Modification par rapport aux Statuts joints à la convocation. L'article 8 ci-après

Article 8 - Désignation

L'Assemblée Générale élit à main levée parmi ses membres un Conseil d'Administration composé au plus de quinze (15) administrateurs. Si au moins un tiers des membres présents ou représentés le décide, l'élection peut se faire à bulletin secret.

devient

Article 8 - Désignation

L'Assemblée Générale élit à main levée parmi ses membres un Conseil d'Administration composé au plus de dix-sept (17) administrateurs. Si au moins un tiers des membres présents ou représentés le décide, l'élection peut se faire à bulletin secret.



Statuts

Adoptés à l'UNANIMITÉ

VOTE DES STATUTS



Bureau fondateur

- *Président : Daniel CHENE*
- *Vice-Présidents : Bernard DULAU, Charles FERNANDEZ, Alain PELTIER*
- *Trésorier : André ESTOUEIGT*
- *Secrétaire Général : François HOFFMANN*



Conseil d'Administration

17 administrateurs (Statuts)

délégations thématiques :

- *Littoral et trait de côte*
- *Environnement et santé*
- *Urbanisme*
- *Bois et forêts*
- *Mobilités et voirie*
- *Services et utilités*
- *Tourisme*
- *Sécurité et sûreté*



Conseil d'Administration

Candidatures reçues :

- Daniel CHENE
- Bernard DULAU
- Alain PELTIER
- André ESTOUEIGT
- François HOFFMANN
- Michel GUILLÉ
- Charles FERNANDEZ
- Christian BILHÈRE
- Henry BEAUD
- Chantal CHEREAU
- Thierry CASTEILLAN
- Christine BESSE
- Danie CANTON
- Jean-Claude ARDIACO
- Martine BERGONZAT
- Vanessa RAMIREZ
- Delphine ROSSI



Conseil d'Administration

Adopté à l'UNANIMITÉ

ELECTION DU CA



Cotisation

Proposition de Cotisation

2024

Membres actifs : 30€

Membres bienfaiteurs : 100€



Cotisation

Adopté à l'UNANIMITÉ

VOTE DE LA COTISATION 2024



BUDGET 2024



Budget 2024

	Crédit	Débit
Cotisations	5000	
Assurance		110
Bulletin info		800
Abonnement site WEB		180
Abonnement Presse		130
Flyers		200
Frais postaux		250
Assemblée générale		1000
Rencontres Littorales		2200
Adhésion EUCC France		50
Imprévus		80
Total	5000	5000



Budget 2024

Adoptés à l'UNANIMITÉ

VOTE DU BUDGET 2024



Infos données en séance

- **Affaire CELSA** : nouvel arrêté interpréfectoral d'exploitation pris le 25/07/2023 suite à jugement Tribunal Administratif. Attente du jugement sur recours (non suspensif) déposé par le Ministère de la Transition Ecologique.
- Plan pluriannuel d'aménagement du **Bd des Plages** (partie non encore aménagée). Lancement octobre 2023.
- **Pignada** : réunion d'information avec la Mairie le 20/09/2023.
- **Débroussaillage** : désignation d'un interlocuteur à la Mairie : M. Francis TERROCHIRE (joignable au 06 19 74 38 50)
- **Eclairage public** : permanent sur les quartiers littoraux.
- **Izadia** : projet de reconstruction du bâtiment lancé.



Questions diverses

À porter en Mairie :

- **Avenue de la Forêt** : trottoirs à aménager pour raison de sécurité.
- **Bois des Chasseurs** : les chèvres sont-elles au travail ?



Communication

Supports de communication

- Site internet : www.angletvertocean.com
- Mail : angletvertocean@gmail.com
- Twitter : [@angletvertocean](https://twitter.com/angletvertocean)
- Facebook : [angletvertocean](https://www.facebook.com/angletvertocean)
- Bulletin trimestriel



Signatures

Le Président,

Le Secrétaire Général,